

Les Cahiers du PATRIMOINE NATUREL

Les richesses naturelles du département d'Eure-et-Loir



Le département d'Eure-et-Loir est riche de nombreux paysages très contrastés, souvent façonnés par l'homme. Cette diversité est liée à la combinaison d'un grand nombre de milieux naturels où la vie végétale et animale s'exprime de multiples façons. Ces richesses naturelles sont souvent ignorées ou mal connues et restent à faire découvrir.

C'est pourquoi le Conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre publie, en collaboration avec le Conseil Général d'Eure-et-Loir, dans le cadre de la charte départementale pour l'environnement, les Cahiers du patrimoine naturel.

Cette publication se base sur le bilan des connaissances établies dans le cadre du schéma de gestion du patrimoine naturel d'Eure-et-Loir. Ce dernier a révélé l'existence dans le département de milieux naturels diversifiés dont certains sont d'une grande rareté. Il a ainsi permis de mettre en évidence la présence de 50 espèces de mammifères, 130 espèces d'oiseaux nicheurs, une quinzaine d'espèces d'amphibiens, plus d'une dizaine d'espèces de reptiles, 25 espèces de poissons et bien d'autres encore. En outre, plus de 1300 espèces végétales ont été recensées dans le département, ce qui représente 25% des espèces présentes en France.

Ces milieux ainsi que les espèces qui les constituent requièrent un regard attentif de la part de chacun pour assurer leur sauvegarde. Certains d'entre eux sont d'ores et déjà rares et en grand danger mais tous peuvent le devenir un jour. Il est donc primordial de les préserver dans leur ensemble dès aujourd'hui.

Ce premier cahier présente les principaux milieux naturels du département. Des thèmes plus spécifiques, relatifs à chacun de ces grands milieux, seront développés dans les numéros suivants, avec des conseils et des informations pratiques...

Ce support d'information original permettra, nous l'espérons, de sensibiliser le plus grand nombre à la préservation des richesses biologiques d'Eure-et-Loir.

Publication du
Conservatoire du patrimoine
naturel de la région Centre

Comité de pilotage

Conseil Général
DIREN Centre
Préfecture
Association des Maires
Eure-et-Loir Nature
Parc Naturel Régional du Perche
Muséum de sciences naturelles et
de préhistoire de Chartres
Conservatoire du patrimoine
naturel de la région Centre

Eure & Loir
CONSEIL GÉNÉRAL



Sommaire

Les milieux humides	p.2
Les forêts, bois et bosquets	p.3
Les pelouses et prairies sèches	p.4
Les milieux agricoles	p.5
Faune et flore des villes et villages	p.5

Comment protéger et mettre en valeur notre patrimoine naturel ?	p.6
Où trouver de l'information ?	p.6
Le Conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre	p.6

Les milieux humides

RIVIERES ET PLANS D'EAU...

En Eure-et-Loir, les rivières et ruisseaux représentent environ 1100 kilomètres de linéaire, dont 850 permanents. Ils prennent principalement naissance dans les collines du Perche. La Beauce accueille également des résurgences de nappe phréatique et les sources de quelques rivières.

La partie nord du département est drainée par l'Eure, et la partie sud par le Loir. A l'ouest, le bassin de l'Huisne couvre une petite partie du département.

Compte tenu de la géologie et des précipitations, les débits des rivières sont généralement faibles.

De nombreux plans d'eau sont étroitement liés à ce réseau hydrographique : étangs sur le cours des rivières et ruisseaux du Perche, ballastières creusées dans les grandes vallées alluviales. Il existe aussi de nombreuses mares forestières, de prairies ou de villages, permanentes ou non, dans tout le département.

Ces cours d'eau et leurs milieux annexes jouent un rôle primordial dans la reproduction et donc la survie des espèces de poissons mais aussi d'amphibiens et de certains insectes. Ils sont également le lieu de repos et de nourrissage de nombreux oiseaux d'eau. Gravement menacés par divers types de pollution, leur préservation est aujourd'hui indispensable.



*Les milieux humides sont les lieux de vie de nombreux insectes aquatiques. Certaines larves, comme celles des libellules (ici une aeshne mixte - *Aeshna mixta*), passent entre 2 et 5 ans sous l'eau avant de se métamorphoser.*

PRAIRIES INONDABLES ET PRAIRIES HUMIDES...

Les prairies inondables se localisent uniquement dans les vallées les plus larges. Elles forment des zones d'expansion des rivières lors des crues et ont un rôle d'épuration de l'eau. Elles ont souvent subi de graves atteintes, par la création de ballastières, la mise en culture et la plantation de peupliers, et ne subsistent aujourd'hui qu'à l'état relictuel.

Les prairies humides existent sur sol peu perméable surtout dans le Perche.

Présents sur de faibles surfaces dans le département, ces milieux sont les gardiens d'espèces animales et végétales intéressantes et peu courantes. Nombreuses sont celles qui sont protégées comme certaines orchidées, ou encore le courlis cendré, nicheur rare en Eure-et-Loir.

Le rôle de ces prairies dans la régulation des crues est également important. C'est pourquoi il est nécessaire qu'elles soient maintenues dans leur état actuel par des pratiques agricoles extensives.



La répartition des espèces animales et végétales est dépendante de la qualité de l'eau, de la vitesse du courant et de l'ensoleillement du cours d'eau. La présence d'arbres tels que les saules ou les aulnes joue un rôle important dans le maintien des berges comme ici dans la vallée de l'Aigre, sur la commune du Mée.

...TOURBIERES

L'engorgement permanent en eau est le principal facteur de création des tourbières, boisées ou non.

Depuis des milliers d'années, la matière organique, dont la décomposition est extrêmement lente voire nulle, s'accumule. L'épaisseur de tourbe qui en résulte peut atteindre 1,5 à 2 mètres par endroit.

Si les eaux sont pauvres en matière minérale, des tourbières acides, caractérisées par le développement de mousses particulières, les sphaignes, apparaissent, comme dans le Perche.

Si les eaux sont enrichies en calcaire, les tourbières sont alors dites neutro-alcalines. On les trouve principalement dans le Perche et dans les vallées de Beauce. D'autres végétaux s'y développent tels que roseaux et fougères des marais.

Ces milieux, peu représentés dans le département, abritent des espèces rares. Leur valeur patrimoniale est donc très importante et nécessite un suivi et une attention constante.

*Les plantes carnivores se sont adaptées aux conditions particulières des tourbières en piégeant dans leurs poils collants les insectes qui leur apportent les éléments minéraux nécessaires à leur développement. Le rossolis à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*) est une espèce représentative des tourbières acides.*



Les forêts, bois et bosquets

Les boisements portent selon leur superficie le nom de forêts, bois ou bosquets. Ils se concentrent essentiellement sur le Perche et le long des axes des grandes vallées. Ils occupent en Eure-et-Loir plus de 70 000 hectares, soit 12% de la surface du département.

Compte tenu des conditions climatiques, de la nature du sol et des activités humaines passées et actuelles, ces formations forestières peuvent être rattachées à différents types de boisement : chênaies-hêtraies acidiphiles, chênaies-charmaies, chênaies-frênaies, forêts de ravins et aulnaies sur tourbe.



Dans le département, les boisements représentent le stade final de l'évolution des milieux. Toute surface non gérée évolue naturellement vers la forêt après une série de phases intermédiaires dont la durée dépend des facteurs géologiques et climatiques.

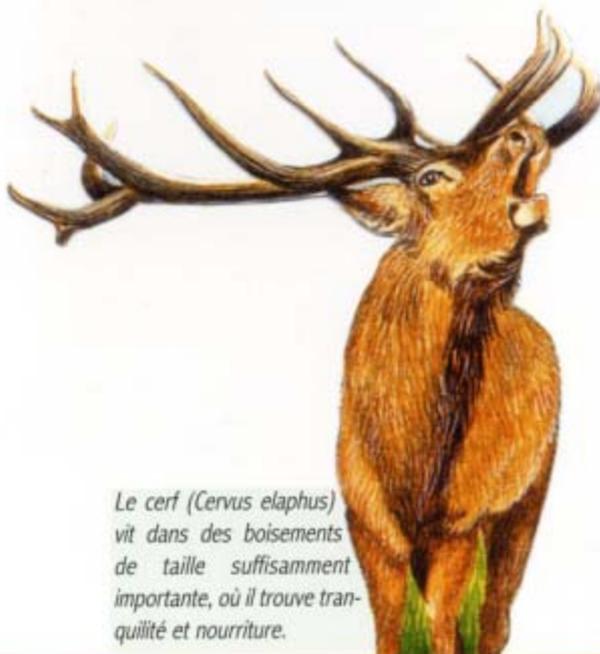
Le bois mort attaqué par les insectes xylophages est le lieu de nourrissage favori des pics, comme ce pic épeiche (*Dendrocopos major*). Sans bois mort ni arbres dépérissants, ces oiseaux ne pourraient pas s'installer dans les bois.



Un boisement isolé est un lieu de refuge et d'alimentation pour les espèces vivant à proximité. Son intérêt écologique en est d'autant plus important. Ici un bosquet sur la commune de Douy.



Lorsque les boisements sont formés de plusieurs étages, c'est à dire qu'ils concentrent à la fois, au sein des strates herbacée, arbustive et arborée, plusieurs espèces d'âges différents, cela amène une diversité de milieux de vie pour les espèces animales et végétales. Ici, un tapis de jacinthes sauvages (*Hyacinthoides non-scripta*) à l'ombre des feuillages, sur la commune de Sorel-Moussel.



Le cerf (*Cervus elaphus*) vit dans des boisements de taille suffisamment importante, où il trouve tranquillité et nourriture.

Les milieux forestiers ont une valeur écologique très différente, selon leur mode de gestion et leur surface. Ainsi, un boisement comprenant plusieurs dizaines d'espèces d'arbustes et d'arbres d'âges différents abritera une diversité d'espèces considérable.

Les rapaces y cotoient le troglodyte mignon, un des plus petits oiseaux de nos forêts. Les micro-mammifères, comme la musaraigne, se partagent l'espace avec les chevreuils et les autres grands mammifères. Les boisements abritent également quantités d'insectes, de reptiles et d'amphibiens comme la salamandre tachetée.

Les forêts domaniales qui couvrent 2% du département regroupent à elles seules 50% des espèces végétales présentes en Eure-et-Loir.

La forêt joue, de plus, un rôle non négligeable dans la préservation de la qualité des eaux de surface, des nappes phréatiques et de l'air.

Largement présents dans certains secteurs d'Eure-et-Loir, plus relictuels dans d'autres, les boisements nécessitent une attention particulière quant à la gestion mise en place pour en préserver la biodiversité.

Les milieux agricoles

LES ZONES CULTIVEES

Elles occupent une surface très importante dans le département (presque 74 % du territoire).

Peu accueillantes pour la flore et la faune, les cultures hébergent toutefois des espèces adaptées à ces milieux (espèces messicoles) dont certaines sont rares et remarquables. L'évolution des systèmes d'exploitation et des techniques agricoles a fortement modifié ce milieu depuis les années 50. L'apparition de nouveaux modes ou moyens de gestion : mesures agri-environnementales, Contrats Territoriaux d'Exploitation, agriculture raisonnée ou encore biologique... permet de concilier productivité et diversité biologique.



Certains oiseaux tels que l'oedicnème criard (*Burhinus oedicnemus*) ont progressivement occupé les zones céréalières créées par l'homme. Cette espèce, comme quelques autres, est menacée au niveau européen.



Composante principale du bocage, la haie accueille peu d'espèces rares mais elle héberge un nombre d'espèces très important. Ce paysage de bocage, situé sur la commune de Coudreceau, est typique du Perche.

LE BOCAGE

Le bocage persiste principalement dans le Perche. C'est une imbrication étroite de haies, prairies et bois. La haie constitue un véritable «corridor écologique» permettant à de nombreuses espèces de trouver refuge, gîte, nourriture, lieux de reproduction et couloirs de déplacement.

Les haies jouent aussi un rôle important de protection contre le vent et le ruissellement.

Grâce principalement à ce réseau de haies, le bocage est un milieu dans lequel de nombreuses espèces se côtoient et qu'il est indispensable de conserver.

Faune et flore des villes et villages

Les hirondelles de fenêtre (*Delichon urbica*) se sont adaptées à nos constructions et utilisent nos murs et toitures pour la base de leur nid.

En général, le nombre d'espèces augmente avec l'ancienneté du bâtiment et la diversité des matériaux utilisés.



Les constructions, les parcs et jardins mais aussi les voies de communication ont leur importance pour certaines espèces. En effet, ces milieux abritent une vie sauvage souvent inattendue. C'est d'ailleurs parfois uniquement dans ces conditions que se maintiennent des plantes ou des animaux devenus rares ou exceptionnels ailleurs.

Les abords des voies de communication peuvent jouer un rôle de couloir d'extension pour certaines espèces. Ils se substituent aussi, comme les espaces verts urbains, au milieu originel aujourd'hui disparu d'autres espèces animales et végétales.

Même s'il ne s'agit évidemment pas des milieux les plus menacés, il est important de prendre en compte les exigences de cette faune et de cette flore pour permettre leur maintien.

Les pelouses et prairies sèches

Formations herbacées d'un intérêt écologique majeur, elles sont localisées sur des sols calcaires ou siliceux, bien drainés et pauvres en éléments nutritifs.

Les pelouses calcicoles sont surtout situées sur les versants sud en forte pente des vallées ou sur des zones de calcaire compact (plateau de Beauce).

Les prairies sur sol siliceux sont plus rares et disséminées dans l'ouest sur les sables du Perche, dans l'est et le nord-est sur les sables de Fontainebleau et localement sur les graviers des vallées.

Ces formations végétales particulières, qui abritent de nombreuses espèces rares, ont perduré grâce à des pratiques agricoles extensives. L'abandon de ces pratiques provoque souvent l'apparition d'arbustes : on parle alors de fermeture du milieu. Cette évolution se fait toujours au détriment des espèces qui recherchent la lumière des milieux ouverts.



Les fauches tardives annuelles ou le pâturage sont les meilleurs moyens de sauvegarder des prairies et des pelouses sèches, comme ici dans la réserve naturelle volontaire de la vallée des Cailles, sur la commune de Boncourt. Ces milieux ont fait l'objet de nombreux travaux de réhabilitation et de gestion à travers la France et l'Europe.

Ces prairies et pelouses sont faiblement représentées dans le département : leur état relictuel en a donc fait des sanctuaires pour certaines espèces végétales et animales.

Elles hébergent notamment des espèces emblématiques de la flore française telles que les orchidées. Elles ont aussi une importance capitale pour la survie des insectes et en particulier des papillons, en leur fournissant à la fois nourriture et support de ponte. Les reptiles sont également dépendants de ces milieux qui leur procurent, grâce à leur exposition ensoleillée, le microclimat nécessaire à leur développement. Il n'est pas rare en effet de voir fuir un lézard ou une couleuvre sous nos pas, lors de la traversée de ces milieux secs.

Sans une attention particulière, ces milieux peuvent rapidement disparaître, du fait de leur abandon ou d'une urbanisation croissante. Il est donc primordial de les gérer avec des méthodes appropriées pour éviter toute fermeture, synonyme de disparition d'espèces et donc de patrimoine.

La mégère (*Lasiommata megera*) est, comme nombre d'autres papillons, inféodée aux milieux ouverts et secs. Chaque espèce affectionne une hauteur de végétation particulière.

Les affleurements rocheux constituent, du fait des conditions de chaleur et d'ensoleillement qui y règnent, des zones de repos convenant très bien aux papillons.



L'orchis bouffon (*Orchis morio*), surtout présent sur les terrains calcaires de Beauce, offre à chaque printemps une floraison spectaculaire.

Cette protection est l'affaire de tous :

- les habitants et propriétaires d'Eure-et-Loir, au travers de quelques gestes bénéfiques au quotidien.
- les élus locaux, au travers de la gestion des terrains communaux ou intercommunaux, et au travers de structures, tels les Pays, le Parc Naturel Régional du Perche ...
- les professionnels, en favorisant les pratiques les plus respectueuses de la biodiversité et de l'environnement.
- les associations et tous ceux qui contribuent à faire découvrir les richesses du milieu naturel.
- les administrations et les structures chargées de la mise en œuvre des procédures de gestion ou de protection, et celles qui mettent en place des aides financières.



Les prochains numéros reviendront sur les actions menées, ou souhaitables, en fonction de chaque thème.

Le Conseil Général, pour sa part a mis en place, dans le cadre de la Charte Départementale pour l'Environnement, différentes aides pour favoriser la mise en valeur de milieux naturels. Il s'agit d'aides pour :

- les études environnementales,
- l'acquisition d'espaces naturels,
- les actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement,
- les actions de plantation de haies ou de bosquets.

Elles s'appliquent à l'ensemble du département et complètent d'autres aides plus sectorielles. Par ailleurs, le Conseil Général a passé une convention avec le Conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre pour différentes actions de mise en valeur du patrimoine naturel du département.

Où trouver de l'information ?

Le schéma de gestion du patrimoine naturel rédigé en 2000 par le Conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre présente les différents milieux présents en Eure-et-Loir.

D'autres rapports ou ouvrages existent mais leur nombre est tel qu'il serait impossible de les citer de façon exhaustive. Nous vous présenterons donc dans cette rubrique quelques documents pouvant vous apporter des renseignements plus complets, en rapport avec chacun des thèmes traités.

Le Conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre



Créé en 1990, le Conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre, association loi 1901, s'est donné pour mission la sauvegarde des milieux naturels les plus remarquables pour leur faune, leur flore, leur qualité paysagère ou géologique. Il est l'émanation d'une initiative et d'une volonté citoyennes de transmettre à nos enfants un environnement naturel dans toute sa diversité.

Ses objectifs sont la connaissance des espèces et des milieux, la préservation par la maîtrise foncière (acquisition) et la maîtrise d'usage (location, convention de gestion), la gestion des sites maîtrisés ainsi que l'information, l'animation et l'ouverture au public.

Il est, comme les 20 autres Conservatoires régionaux d'espaces naturels, membre de la fédération nationale «Espaces Naturels de France» dont le rôle est de coordonner et de promouvoir la démarche conservatoire.

Il maîtrise et gère actuellement 8 sites sur le département d'Eure-et-Loir, représentant une surface totale de 62,5 hectares.

Les milieux protégés sont variés : marais, prairies, pelouses sèches, étangs ou encore tourbières...

Le Conservatoire travaille avec de nombreux partenaires institutionnels ou privés tels que le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, l'Union Européenne et les Agences de l'Eau, mais aussi avec le Conseil Régional, les Conseils Généraux et les associations de protection de la nature de la région Centre qui sont représentés au sein de son Conseil d'Administration. Un partenariat étroit s'est également tissé, depuis de nombreuses années, avec des communes, des entreprises et des agriculteurs.

Document édité avec le concours financier de la D.I.R.E.N :



Directeur de publication :
Jean-Pierre JOLLIVET

Conception/Rédaction :
B. Allard, I. Gravrand, F. Hergott,
Conservatoire

Crédits photos et illustrations :
C. Galinet, D. Chavigny - Sully-sur-Loire -
CDT, A. Horellou, B. Allard,
Conservatoire, Conseil Général

N° d'ISSN : en cours

Conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre

Siège social

5, place de la République - 45000 Orléans
Tel : 02 38 77 02 72 - Fax : 02 38 77 02 08

Antenne Loiret/Eure-et-Loir

120 Boulevard de Carnot - 45150 Jargeau
Tel : 02 38 59 97 13 - Fax : 02 38 46 06 35

Bureau Chartres

1, rue du 14 juillet - 28000 Chartres
Tel / Fax : 02 37 28 54 48

Prochain numéro
Hiver 2001

Les milieux humides